



**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 8 avril 2014, le conseil de l'arrondissement a adopté le Règlement **AO-255** intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* ».

L'objet dudit règlement est d'exclure les autobus scolaires de l'interdiction à tout conducteur d'un véhicule venant de l'est sur l'avenue Van Horne, de faire un virage à gauche sur l'avenue Querbes entre 7 et 9 heures et 16 et 18 heures, du lundi au vendredi inclusivement.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

**DONNÉ** à Outremont, ce 24 avril 2014.

Marie-France Paquet, avocate  
Secrétaire de l'arrondissement

